

République Française

Département de l'Ardèche

**Syndicat Mixte du Conservatoire
Ardèche Musique et Danse**

Extrait du registre des délibérations du comité syndical.

Séance du mardi 20 octobre 2020

N° 777	2020
---------------	-------------

Objet : Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Auvergne-Rhône-Alpes

Nombre de représentants au Comité Syndical : 12		Nombre total de voix du Comité Syndical : 18	
Collège des représentants du Département : 3 représentants (porteurs de 3 voix)		Collège des représentants des communes et des EPCI : 9 représentants (porteurs d'1 voix)	
Présents :	1	Présents :	7
Représentés par un pouvoir :	2	Représentés par un pouvoir :	1
Votants :	3	Votants :	8
Nombre de voix exprimables ¹ :	9	Nombre de voix exprimables ¹ :	8
Suffrages exprimés :	9	Suffrages exprimés :	8
Quorum² constaté = 8+3=11	Total des suffrages exprimés : 17		

L'an deux mille vingt, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, Salle annexe, Gymnase Fernand Chapelle, à Tain-l'Hermitage, après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du douze octobre deux mille vingt, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Paul BARBARY. Le quorum, fixé à 7 personnes présentes ou représentées, était atteint (8 élus présents + 3 représentés par un pouvoir).

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

1. Elus du comité syndical :

Mesdames : Laurence ALLEFREDES (titulaire), Pascale BORDE-PLANTIER (titulaire), Mireille DESESTRET (titulaire), Martine ROUMEZY (titulaire) ;
Messieurs : Paul BARBARY (titulaire), Mathieu LACHAND (titulaire), Philippe EUVRARD (titulaire), Emile LOUCHE (suppléant),

2. Elus du comité syndical représentés par un pouvoir :

Mesdames : Marie-Pierre CHAIX (titulaire, donne son pouvoir à Pascale BORDE-PLANTIER), Christine FOUR (titulaire, donne son pouvoir à Paul BARBARY)
Messieurs : Olivier PEVERELLI (titulaire, donne son pouvoir à Laurence ALLEFREDES)

Etaient présents sans voix délibérative :

1. Elus des communes, des EPCI et du Département :

Les représentants des communes de : Plats, Saint-Victor, Saint-André-en-Vivarais et Pailharès

2. Autres présents :

¹ Nombre de voix exprimables = (nombre de présents + nombre de représentés) x nombre de voix

² Le quorum du comité syndical est atteint quand 7 de ses membres sont présents ou représentés (article 6.3 des Statuts).

Mesdames : Valérie CHAMBOULEYRON, Estelle DELAFONTAINE,
Messieurs : Sébastien ETIENNE, Arzel MARCINKOWSKI, Lionel MARIANI ;

Etaient absents ou excusés :

1. Elus du comité syndical :

Mesdames : Mesdames : Stéphanie BARBARTO (suppléante), Véronique CHAIZE (suppléante), Anne CHANTEREAU (suppléante), Christine FOUR (titulaire), Hélène LACROIX (titulaire), Barbara TUTIER (suppléante), Nadège VAREILLE (suppléante).

Messieurs : Denis DUCHAMPS (suppléant), Alain DEFFES (titulaire), Christophe FAURE (suppléant), Patrick OLAGNE (suppléant), Olivier PEVERELLI (titulaire), Marc-Antoine QUENETTE (suppléant), Denis REYNAUD (suppléant).

Secrétaire de séance :

Madame : Mireille DESESTRET

Objet : Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Auvergne-Rhône-Alpes

Le comité syndical,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le projet de loi de finances pour 2020, adopté en lecture définitive par l'Assemblée nationale le 28 décembre 2019 ;

Entendu l'exposé du Président Paul BARBARY précisant l'objet de cette délibération :

- « Je soumetts à l'approbation du comité syndical une demande de subvention formulée à la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes.
- Entre 2012 et 2015, les crédits du budget de l'État consacrés aux conservatoires dans leur ensemble sont passés de 27 millions d'euros annuels à moins de 6 millions d'euros (soit une baisse de 80 % en trois ans). Seuls les conservatoires à rayonnement régional adossés à un pôle d'enseignement supérieur avaient alors pu conserver un financement de l'État.
- En 2016, confrontée à la mobilisation des élus locaux et des directeurs d'établissement, la ministre de la Culture de l'époque avait présenté en urgence dans le cadre du projet de loi de finances 2016 un « Plan conservatoires » doté de 13,5 millions d'euros. Ce financement a par la suite été reconduit et développé en 2017 et en 2018.
- Si l'Etat entend en effet clairement marquer son réengagement dans le fonctionnement des conservatoires, il faut souligner que ce réengagement dépend depuis de nouveaux critères d'intervention permettant de soutenir les établissements d'enseignement artistique mettant en œuvre une politique d'ouverture à tous les jeunes. Notre établissement remplissant les nouvelles conditions (tarification sociale, renouvellement des pratiques pédagogiques, diversification de l'offre artistique, développement de réseaux et de partenariats avec les acteurs culturels locaux), nous avons pu bénéficier, en 2016 puis en 2017, de 10 000 € de la part de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et en 2018 puis en 2019 d'une aide de 20 000 € comprenant l'implication dans le dispositif du Plan Chorales.
- Considérant que l'établissement remplit des missions relatives aux pratiques artistiques dans le cadre du plan chorale initié par l'Etat et porte par ailleurs un volet « *interventions musicales et chorégraphiques à l'école* » très important avec implication dans deux projets de Classe orchestre (l'une sur le territoire des communes de Vanosc et Villevocance,

l'autre sur le territoire de Tournon-sur-Rhône), je propose de solliciter une aide de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes sur cette base.

- Si nous avons budgété une aide de la DRAC à hauteur de 10 000 € lors du vote du Budget Primitif 2020, notre implication dans le Plan chorales nous conduit à solliciter le versement d'une aide équivalente à celle perçue l'année dernière et s'élevant à 20 000 €. Cette somme permettrait à l'établissement de soutenir les projets en direction de l'éducation artistique et culturelle et de participer au développement d'un véritable « plan chorales » sur le territoire ardéchois.
- Aussi, sur la base de cette présentation, je vous propose :
 - o D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte à solliciter une subvention de 20 000 € auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
 - o DE CONFIRMER l'implication du Syndicat Mixte dans le dispositif « Plan Chorales » pour l'année scolaire 2020-2021, en partenariat avec la DSDEN de l'Ardèche ;
 - o DE L'AUTORISER à signer tout document relatif à cette affaire.
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. » ;

Après en avoir délibéré par :

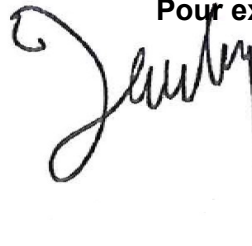
17 vote(s) « POUR »

0 vote(s) « CONTRE »

0 abstention(s)

- o AUTORISE le Président du Syndicat Mixte à solliciter une subvention de 20 000 € auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- o CONFIRME l'implication du Syndicat Mixte dans le dispositif « Plan Chorales » pour l'année scolaire 2020-2021, en partenariat avec la DSDEN de l'Ardèche ;
- o L'AUTORISE à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,




**Le Président du Syndicat Mixte,
Paul BARBARY.**